

## النظام الزمنى في اللغة الفرنسية بين مساري الخطاب والرواية

د . محمد الناصر سالم أحمد اوشاح \_ كلية الأداب صبراتة \_ جامعة صبراتة

#### ملخص البحث:

يتناول البحث بالشرح معايير وخصائص النظام الزمني في اللغة الفرنسية حيث يتميّز هذا النظام بتعدّد الأزمنة واختلاف مضمونها على مستوى الدلالة بحسب تواجدها في مسار "الخطاب" أو مسار "الرواية.

من ذلك أن مسار "الخطاب" يتميّز بكونه يشمل الأزمنة التي يتوجه من خلالها المتحدّث (أو الكاتب) إلى سامعه (أو قارئه) لغرض إحاطته علما بأفعال أو أحداث أو آراء معيّنة وذلك من أجل إشراكه في مجرياتها وإقناعه بمحتواها أو حتّى بهدف التأثير فيه عموما بشكل أو بآخر.

أمّا مسار "الرواية" فيتميّز بكونه ينحصر عموما على الأزمنة ذات المنحى الماضي والتي يقوم المتحدّث (أو الكاتب) من خلالها بسرد أحداث سواء جرت فعلا أو كانت من نسيج الخيال وذلك من دون أن يكون لهذا الأخير أي تدخل في مجرياتها لا من قريب ولا من بعيد.

من ذلك أننا نلاحظ أن الوقائع والأحداث تسرد بصورة موضوعيّة وحياديّة في سياق تاريخي بحت لا دخل للراوي فيه. فنرى حينذاك الأحداث تسير وتتعاقب من حالها وكأنّها ليست في حاجة حتّى إلى من يرويها.

# LE SYSTEME TEMPOREL FRANÇAIS ENTRE DISCOURS ET RECIT.

#### Résumé :

Le système temporel français se distingue par le fait que les temps verbaux ne s'y emploient pas comme des temps appartenant à un système unique mais comme des temps faisant partie de deux systèmes distincts et complémentaires à savoir le discours et le récit. Le système du discours se caractérise par le fait que le locuteur prend acte dans son énoncé qui n'est plus alors objectif. Pour lui, il s'agit de faire agir son interlocuteur voire de l'influencer d'une manière ou d'une autre.

C'est pourquoi le locuteur entreprend de situer les évènements par rapport à sa propre actualité contrairement au système du récit où le locuteur raconte des évènements survenus dans le passé sans chercher à y intervenir de quelque manière que ce soit.

Ainsi, les évènements sont relatés dans leurs contextes bruts comme ils se sont passés, coupés totalement de notre actualité et avec l'objectivité la plus totale. Personne n'y intervient ici. Les évènements semblent alors se raconter euxmêmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire.

## LES CRITERES DU SYSTEME TEMPOREL FRANÇAIS ENTRE *DISCOURS* ET *RECIT*

#### INTRODUCTION

"Quel temps", "c'est un beau mauvais temps", "tout dépend du temps". Voilà quelques locutions qu' on entend régulièrement partout. Car l'idée du temps a , depuis longtemps, fasciné l'homme qui voulait s'y situer. D'où la naissance de la notion de fêtes dans la mesure où celles-ci étaient considérées comme des "arrêts" sur l'axe du temps. Ce besoin de l'homme de se situer dans le temps l'a conduit, parallèlement à la notion de fêtes, à introduire dans sa communication une notion temporelle qui s'explique par les formes verbales qu'il y emploie.

Le terme "chronos" désignait chez les Grecs le temps comme phénomène extralinguistique mais aussi certaines formes temporelles du verbe. Pour Aristote, le verbe est un mot comportant une détermination sur l'axe du temps. Le nom est défini par opposition: "sans temps"1. De même que "Temps" au



latin ou "temps" en français signifient et le Temps et les temps du verbe. Dans plusieurs langues, il existe deux termes distincts (Tense et Time en anglais, Tempus et Zeit en allemand, Azzaman et Az-zamàn en arabe) pour différencier le temps verbal du temps extralinguistique.

Cependant, bien que la notion du temps soit relativement générale aux différentes langues humaines, chacune d'elles dispose d'un mécanisme qui lui est propre pour exprimer tel ou tel temps. Aussi, si on trouve des différences de mécanismes entre une langue et une autre (comme c'est le cas, par exemple, entre le mécanisme temporel arabe et celui du français), il ne faut pas en être embarrassé, mais au contraire, il faut essayer de s'adapter, de se

familiariser avec les mécanismes nouveaux de la seconde langue. Sans cette familiarisation, on ne peut pas arriver à maitriser ces mécanismes jusqu'à ce qu'ils deviennent automatiques.

Car ce qui différencie un locuteur natif d'un étranger est tout simplement que le premier utilise cet appareil complexe qu'est la langue, sans en avoir conscience. Pour lui, elle parait simple et naturelle, alors que pour l'étranger, la situation en est autrement: la nouvelle langue peut lui sembler lourde et difficile. Or, elle n'est ni l'un ni l'autre. Seulement, elle est différente de la sienne.

L'étranger ne peut donc comprendre une langue sans en avoir bien assimilé les mécanismes et il peut lui arriver qu'il soit devant une phrase dont il connait pratiquement tous les mots et, cependant, il ne peut pas en dégager le sens. Il ne sait pas comment les mots se combinent et forment un tout. Ceci montre tout simplement qu'il n'a pas encore maitrisé la structure de la phrase, et au-delà la phrase, les mécanismes de la langue et notamment son système logico-temporel.

En conséquence, chaque langue a sa spécificité et sa logique. Elle doit être étudiée avec une objectivité totale. En

effet, "on ne peut arriver à une vue exacte d'une langue qu'en faisant preuve de plus d'objectivité, ce qui mettra en évidence l'immense complexité, l'arbitraire et la parfaite adéquation à leurs objet, qui sont les traits caractéristiques communs à toutes les langues, en dépit de leurs différences.(...) On peut ainsi être amené dans bien des cas, à changer d'habitudes de pensée et de mode de description"<sup>2</sup>. Ce qui est le cas lorsqu'il s'agit d'examiner, à titre d'exemple, le système temporel français dans son ensemble, objet de notre étude.

Vue d'ensemble sur le système temporel français:

#### Récit/discours

Avant d'entamer l'étude de ce système, une question s'impose: Qu'est-ce que le *discours*, Ou se situe-t-il? Autrement dit, s'il y a un discours, c'est qu'il doit se situer par rapport à autre chose. C'est ce que nous allons essayer de voir en comparant deux extraits de textes tirés de deux livres différents mais appartenant à un même auteur, en l'occurrence André Malraux.

Le premier extrait est tiré de son ouvrage "L'espoir", alors que le second provient de "Les voix du silence". Voici le premier extrait de texte:

« IL courut à la seconde ferme, Sembrano pensait qu'Attignies ne se débrouillerait pas sans peine au milieu de cette pagaille, et comptait plus sur un camion trouvé que sur un camion envoyé. Dans cette ferme à demi villa, vide de meubles et ou les faïences mauresques et les fausses fresques romantiques à perroquets semblaient attendre l'incendie, le bruit souterrain de la foule en fuite menaçait seconde par seconde de l'arrivée ennemie. Cette fois, Sembrano, tenant de la main gauche son bras droit qu'un mitrailleur espagnol avait garrotté, revint à lui. Dès qu'ils eurent trouvé le camion, Sembrano leva le capot: l'arrivée était démolie. Les camions avaient d'essence systématiquement sabotés pour que les fascistes ne pussent les



employer. Sembrano qui s'était penché se releva, la bouche ouverte et les yeux à demi clos. Voltaire assommé: et, d'un pas de boxeur groggy, il se dirigea sans fermer la bouche vers la ferme suivante ». (André Malraux, L'espoir, P. 438, Editions Gallimard, Paris, 1937).

Dans cet extrait de texte, nous avons 15 formes temporelles qui se répartissent ainsi: passé simple (5), imparfait(5), plus- que-parfait(3), passé antérieur(1). conditionnel(1)

Voici le deuxième extrait de texte :

L'humanisme, ce n'est pas dire: "Ce que j'ai fait, aucun animal ne l'aurait fait", c'est dire: "Nous avons refusé ce que voulait en nous la bête, et nous voulons retrouver l'homme partout où nous avons trouvé ce qui l'écrase". Sans doute, pour un croyant, ce long dialogue des métamorphoses et des résurrections s'unit-il en une voix divine, car l'homme ne devient homme que dans la poursuite de sa part la plus haute; mais il est beau que l'animal qui sait qu'il doit mourir, arrache à l'ironie des nébuleuses le chant des constellations, et qu'il le lance au hasard des siècles, auxquels il imposera des paroles inconnues. Dans le soir ou dessine encore Rembrandt, toutes les ombres illustres, et celles des dessinateurs des cavernes, suivent du regard la main hésitante qui prépare leur nouveau sourire ou leur nouveau sommeil.

Et cette main, dont les millénaires accompagnent le tremblement dans le crépuscule, tremble d'une des formes secrètes, et les plus hautes, de la force de l'honneur d' être homme.(André Malraux, Malraux par lui-même, Les voix du silence, P.167, Editions Galeries de la Pléiade, Paris, 1951).

La répartition des 20 formes temporelles que contient ce texte est la suivante: *présent*(14), *passé composé*(3), *imparfait*(1) *futur*(1), *conditionnel*(1).

Si on regarde de près les deux textes, on peut constater que la distribution des formes temporelles n'y est pas la même. Cette différence de distribution temporelle n'est pas fortuite. Loin de là, elle reflète une différence d'énonciation.

Dans le premier texte, Malraux raconte des événements passés pendant la guerre civile d'Espagne en 1936, alors que dans le deuxième, il commente son point de vue sur l'humanisme. Ces deux extraits, qui sont d'un même auteur, proviennent de deux ouvrages différents et traitent deux thèmes distincts. A chaque thème correspondent certaines formes temporelles.

Dans son article, "Les relations de temps dans le verbe français"<sup>3</sup>, Emile Benveniste constate que, pour exprimer le passé, la langue française dispose de deux formes temporelles: le passé simple et le passé composé. Il se demande alors pourquoi ce phénomène temporel est-il réduit au passé? Pour y répondre, il fait la distinction entre temps primaires et temps secondaires. Cette distinction met en évidence une théorie du temps qui ne comporte plus un système temporel unique mais deux systèmes distincts et complémentaires à savoir 1'histoire (ou récit) et le discours (ou commentaire)<sup>4</sup>.

Chacun de ces deux systèmes comporte une partie des formes temporelles des verbes.

## I- Le système du discours

#### A- Les temps du discours

Le *discours* se caractérise par le fait que le locuteur prend acte dans son énoncé qui n'est plus alors objectif. Pour lui, il s'agit bien, contrairement au plan de l'histoire, d'influencer, de faire agir son interlocuteur. Aussi, « il faut entendre discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »<sup>5</sup>.



C'est pourquoi le *discours* va concerner tous les genres d'œuvres qu'elles soient orales ou écrites : correspondances, mémoires, traités philosophiques, théâtre, conférences, ouvrages didactiques, œuvres littéraires, etc..., en un mot tous les genres où un locuteur s'adresse à un autre.

Ce qui fait que le système du *discours* est un système de temps ancrés dans la situation d'énonciation. Autrement dit, le moment de référence est le moment de l'énonciation qui correspond à l'emploi du temps *présent*. Les actions antérieures s'exprimant à l'imparfait, au plus-que-parfait ou au passé composé. Les actions postérieures s'exprimant au futur, au futur proche ou au futur antérieur.

Ces temps ont un ancrage discursif caractérisé par la situation d'énonciation dont les paramètres de base ne sont autres que ceux de l'ancrage déictique primaire  $(je \rightarrow tu + ici + maintenant)$ , situation qui permet au locuteur de situer les évènements et les faits par rapport à sa propre actualité. C'est pourquoi d'ailleurs le *discours* utilise tous les temps à l'exception de l'aoriste (passé simple et passé antérieur) mais il a trois temps fondamentaux à savoir le présent, le futur et le passé composé.

De même, comme le plan du *discours* traduit une situation d'énonciation où un

locuteur donné s'adresse à un interlocuteur donné et vice-versa, les pronoms personnels qui y

sont employés vont matérialiser ce face à face d'où la présence du pronom *je* en tant que sujet

de l'énonciation face au pronom *tu* (ou *vous*) comme étant à la fois destinataire de cette énonciation et sujet d'une seconde énonciation en réponse à celle du locuteur.

## B- Les marques d'énonciation du discours.

De fait, en adressant son message à un destinataire (tu/vous) le locuteur (je) va avoir recours à des marqueurs du même registre comprenant un émetteur et un récepteur. C'est

ainsi que le locuteur (ou l'énonciateur) va utiliser des marqueurs se référant à la première et à la deuxième personne : les pronoms personnels (*je, me, moi, nous*) en face de (*tu, te, toi, vous*), les adjectifs possessifs (*mon, ma, mes, notre, nos*) contre (*ton, ta, tes, votre, vos*) les pronoms possessifs (*le mien, le nôtre*) en face de (*le tien, le vôtre*).

De même, le locuteur va avoir recours à des indices spatiotemporels sous forme d'adverbes de lieu (*ici*, à cet endroit...) ou de temps (maintenant, actuellement...), lesquels marquent la valeur d'actualisation énonciative. Cette valeur va être marquée encore plus par l'emploi d'un certain nombre de formes temporelles s'organisant autour du temps présent, lequel correspond au moment de l'énonciation. Les faits antérieurs au présent de l'énonciation sont rapportés par des verbes au plusque-parfait, à l'imparfait, au passé composé. Les actions postérieures sont rapportées par des verbes au futur simple et au futur antérieur. Ces temps verbaux vont construire le système temporel du discours par opposition au système temporel du récit.

Ce qui fait que la situation d'énonciation est constituée par la présence d'un locuteur transmettant un énoncé à un interlocuteur donné, à un moment donné, dans un lieu donné et avec une certaine intention. Autrement dit, la situation d'énonciation nous conduit à répondre aux questions : Qui parle ?, A qui ?, Quand ?, Où ? Comment ?

Ces questions constituent les marques de l'énonciation et constituent par là - même des indices du système énonciatif du *discours*. Mais qu'en est-il alors du *récit* :

#### II- Le système du récit :

#### A- Les temps du récit.

Le système du *récit* se caractérise en premier lieu par le fait que le locuteur n'intervient pas dans son énoncé, car il ne s'agit pas pour lui d'influencer ou de persuader son



interlocuteur mais seulement de raconter des événements dans leurs contextes bruts, comme ils se sont passés, coupés totalement de notre présent et cela avec l'objectivité la plus totale : « A vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les évènements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici, les événements semblent se raconter eux-mêmes »<sup>6</sup>.

De fait, l'ancrage des évènements est non actualisé, ce qui signifie que la trame temporelle des évènements est mise à distance de la situation d'énonciation de telle sorte que c'est l'énoncé qui crée ses propres points de repère internes au monde construit par le narrateur. Ainsi, les évènements sont racontés dans leur récit historique, loin de toute actualisation énonciative.

C'est pourquoi, d'ailleurs, les évènements qu'ils soient relatés tels quels par l'historien ou qu'ils soient créés par le romancier ne peuvent faire partie que du passé dans la mesure où il s'agit bien de faits déjà survenus ou imaginés. Ce qui explique, en l'occurrence, la prédominance de la langue écrite dans le *récit* du fait qu'on est dans le temps lent et disponible pour l'écriture, très loin de l'urgence et de l'immédiateté des commentaires et des réactions plus ou moins à chaud vis-à-vis de tel ou tel fait ou évènement.

Quant au temps par excellence du *récit*, il n'est autre que l'*aoriste*<sup>7</sup> (englobant *le passé simple* et sa forme composée le *passée antérieur*, comme le souligne à juste titre E. Benveniste en indiquant à ce propos que « quiconque sait écrire et entreprend le récit d'évènements passés emploie spontanément l'aoriste comme temps fondamental, qu'il évoque ces évènements en historien ou qu'il les crée en romancier »<sup>8</sup>.

Mais si les faits de premier plan sont exprimés au *passé* simple, les évènements antérieurs sont exprimés au *passé* antérieur, à l'imparfait et/ou au *plus-que-parfait*. Quant aux

évènements postérieurs, ils sont exprimés au *conditionnel* (appelé aussi « *futur du passé* »).

## B- Les marques d'énonciation du récit

En racontant des évènements passés sans aucune intervention du locuteur - lequel n'a, de ce fait, aucun message à transmettre à son interlocuteur - , le plan du *récit* va exclure logiquement toute référence à ce dernier. C'est pourquoi nous n'y trouvons pas, faute de

destinataire, les pronoms *tu* ou *vous* mais uniquement des pronoms personnels correspondant

à celui (ou à celle) qui raconte des évènements passés à savoir *je*, *il* (ou *elle*).

S'agissant du pronom je, il est à la fois narrateur et sujet de l'énoncé. Quant au pronom il (ou elle), il est seulement sujet de l'énoncé, le rôle de narrateur restant toujours du ressort du pronom je.

#### III-Alternance des plans du discours et du récit :

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que la répartition de deux plans se fait toujours d'une manière aussi nette que pourraient le laisser penser les deux extraits de texte que nous venons de voir. Certains textes, en effet, semblent présenter une alternance entre le plan du *discours* et celui du *récit*. On rencontre alors des *passés composés* se mêler aux *passés simples*.

Cette alternance des deux plans se manifeste par exemple dans les articles de journaux s'intéressant aux faits divers ou encore aux reportages sportifs<sup>9</sup> où le journaliste se trouve pris entre deux impératifs : d'une part, raconter les évènements passés avec l'objectivité la plus totale, comme le fait d'ailleurs l'historien ou le romancier ; et d'autre part, commenter ces mêmes évènements, car ce qui est important pour lui ce n'est pas tant ce qui s'est passé, mais ce qu'il peut en écrire et commenter. En effet, tout énoncé présuppose que le locuteur qui l'énonce peut se manifester à l'intérieur de l'énoncé, ou au contraire s'en



abstraire plus au moins totalement. En ce sens H.Weinrich remarque que « ce qui compte n'est pas que l'objet de l'information soit important en lui-même mais que le locuteur, par la manière dont il la présente, ait voulu ou non provoquer chez l'auditeur des réactions immédiates » <sup>10</sup>.

Et voici maintenant comment se conçoivent généralement le fait divers ou le reportage sportif :

- A-Première partie : Présentation générale de l'évènement sous forme d'un résumé. On note alors une domination des temps du *discours*. C'est le journaliste qui parle ici, non le narrateur.
- B- Deuxième partie : Récit des évènements. Par conséquent, succession des temps de l'*histoire*. Le journaliste s'abstrait pour laisser la place au narrateur qui ne fait alors aucun appel au lecteur.
- C- Troisième partie : Commentaire des évènements et de leurs conséquences. C'est le retour aux temps du *discours*.

## Exemple de faits divers :

La victoire de Makhno.

« Il avait tout pour lui : l'œil d'azur, le cheveu de blé et de soie, la fossette malicieuse et un âge plein de promesses ; six mois. Tout, sauf un prénom. Depuis hier, c'est chose faite grâce à l'arrêt rendu par la 1<sup>re</sup> cour d'appel de Paris : il s'appellera Makhno.

Lorsque son père, Louis Ronzier, voulut déclarer son fils, né le 6 janvier à Puteaux, l'officier d'état-civil n'admit pas le prénom de Makhno, nom du célèbre anarchiste ukrainien. Le procureur de la République refusa également. Le tribunal de grande instance de Nanterre l'accepta, mais le procureur fit appel, estimant que ce prénom était ridicule et odieux.

Devant la cour, l'avocat des parents, M Christian Rostoker, plaida que Makhno<sup>11</sup> a une résonance phonétique très harmonieuse, qu'il est infiniment moins difficile que Clafoutis.

Télésphore ou Moderam, qui furent pourtant acceptés par des mairies parisiennes. Et que le ministre de la justice avait rappelé aux officiers d'état civil « qu'ils ne devraient pas perdre de vue que le choix des prénoms appartient aux parents et que, dans toute la mesure du possible, il convient de tenir compte des désirs qu'ils ont exprimés ».

La cour d'appel en a tenu compte, Makhno sera déclaré à la mairie de Puteaux dans deux mois... le temps laissé au procureur pour se pourvoir en cassation s'il en a envie. » (Claude Varène, Le quotidien *Le Matin*, Paris, 9 juillet 1977).

#### Exemple de reportage sportif :

« Toulouse. - Le drapeau catalan sang et or flottera donc le 29 mai sur le Parc des Princes, près de la bannière rouge et bleu languedocienne. La victoire de l'U.S.A. perpignanaise sur Romans dimanche 15 mai à Toulouse permet aux Catalans de disputer la finale du championnat de France contre Béziers. Il y a vingt-deux ans que le rugby catalan attendait ce jour-là. Mais les vingt-sept mille spectateurs du stadium municipal de Toulouse sont restés sur leur faim, et cette demi-finale a laissé un goût d'inachevé.

Les deux équipes avaient choisi délibérément la prudence, confiant à leurs avants et leurs buteurs un rôle purement défensif. La rencontre ne fut illuminée que par trois ou quatre offensives de style à mettre toutes au crédit de Roman enfin de match.

Ce fut pour l'une comme pour l'autre équipe, la demi-finale de la peur de mal faire, ce qui amena les deux demis d'ouverture à dégager constamment en touche. Il y en eut au total soixanteneuf.

Dans cette fureur dense, mais toujours correcte, aucun des deux packs ne prit, dans la remise en jeu, un avantage très net. La fougue, la jeunesse des avants de Perpignan, leur permirent tout de même de dominer dans le jeu ouvert.



Perpignan a donc vaincu, mais pas convaincu, au cours de cette demi-finale de niveau technique moyen, mais animée. Il faudra tout de même d'autres arguments le 29 mai au Parc des Princes pour tenir tête aux gens du Languedoc.

L'entraîneur perpignanais annonçait avec un demi-sourire : "Pour jouer contre Béziers, nous avons des idées...".

Possible, mais les Catalans devraient prendre d'autres risques, beaucoup d'autres risques, s'ils veulent surprendre, dans deux semaines, à Paris, une équipe biterroise qui les a déjà battus trois fois cette saison. » (Georges Cubaynes, Le quotidien *Le Monde*, Paris, 17 mai 1977).

#### IV- Temps communs aux deux plans:

D'après les formes verbales spécifiques aussi bien au plan du discours qu'à celui du récit, on constate que le présent, le passé composé, le passé récent, le futur, le futur proche, le futur antérieur font partie du registre du discours alors que le passé simple et le passé antérieur concernent celui du récit.

Restent alors trois temps à savoir l'imparfait, le plus-queparfait et le conditionnel qui sont communs aux deux registres.

En attendant de consacrer ultérieurement une étude séparée et plus détaillée aux temps spécifiques de chacun des deux registres, nous pensons qu'il serait judicieux, dès à présent, d'analyser les caractéristiques et les situations d'emploi des trois temps communs aux deux plans à savoir l'imparfait, le plus-queparfait et le conditionnel selon qu'ils sont utilisés dans l'un ou dans l'autre registre.

#### A- L'imparfait

#### a- L'imparfait dans le discours

- **1-** En relation avec le *présent* ou le *futur*, l'*imparfait* constitue un élément important de datation en indiquant le passé<sup>12</sup>:
- "Je n'oublierai jamais notre première soirée à Figueras ; nous avions retenu une

chambre et dîné dans une petite posada; nous marchions autour de la ville, la nuit descendait sur la plaine et nous nous disions: C'est l'Espagne". (Simone De Beauvoir, La force de l'âge, Editions Gallimard, Paris, 1960)

- **2-** En relation avec un autre temps du passé (*passé simple* ou *passé composé*) l'*imparfait* n'apporte alors aucune information et ne constitue même pas une esquisse de datation 13:
- « Il dormait. Soudain le téléphone a sonné (sonna). »

Les manuels scolaires ont ramené donc cette opposition entre l'imparfait et le passé composé (ou le passé simple) à une opposition entre événement duratif et événement ponctuel. C'està-dire qu'une action de durée longue s'exprimerait par l'imparfait et une autre de durée brève par le passé composé (ou le passé simple), à la différence que le passé composé, contrairement au passé simple, ouvre le procès à notre présent<sup>14</sup>. Mais que dire de tels énoncés :

- « Il travailla toute la journée. A six heures précises il rentrait chez lui ».
- « La guerre dura cent ans. Un jour de printemps, elle prenait fin ».

Le problème n'est donc pas dans la durée ou la brièveté de l'action que peut exprimer tel ou tel temps. Prenons deux autres exemples :

- « II sortait quand elle est entrée ».
- « II est sorti quand elle entrait ».

Ici, les deux actions (sortir et entrer) s'étendent sur la même période de temps.

On ne peut donc dire que l'une des deux actions est plus longue que l'autre. Et pourtant l'une est exprimée par le *passé composé* et l'autre par l'*imparfait*. C'est qu'une action exprimée par le *passé composé* est présentée comme une action ayant un début et une fin alors qu'une action exprimée par l'*imparfait* est présentée



comme une action qui n'a pas de bornes. Le problème est donc un problème de limites de l'action et non de son étendue.

Un énoncé du genre : « Il enseignait pendant dix ans » paraît difficile à accepter, étant donné que les bornes du procès sont précisées. Il est plus pertinent de dire : « II a enseigné (enseigna) pendant dix ans. Une représentation schématique de H. Sten<sup>15</sup> est d'ailleurs révélatrice. Il propose en effet pour le *passé simple* (ou le *passé composé*) un segment de

droite ------ et pour l'imparfait, un segment dont les extrémités sont mises entre parenthèses (-----) ------ (------). Le choix entre le passé composé (ou le passé simple) et l'imparfait implique donc un choix de vision du procès. Le passé composé caractérise la vision globale du procès alors que l'imparfait en caractérise la vision sécante.

- **3-** L'*imparfait* indique également une action éventuelle (envisagée dans le futur) :
- « S'il n'était pas curieux de voir ce qui se passe de l'autre côté, il est infiniment probable que le nouveau-né resterait un *jamais né* et s'installerait confortablement, paresseusement, éternellement, bien au chaud, dans le ventre de sa mère ». (Claude Roy, Le Bon Usage du monde, Editions Rencontre, Lausanne, Suisse, 1964).
- « Mais je n'en finirais pas s'il fallait énumérer les uns après les autres les différents produits que la terre bien cultivée, telle qu'une mère généreuse, prodigue à ses enfants ». (Gustave Flaubert, Madame Bovary, Editions Flammarion, Paris, 2014)
  - **4-** L'*imparfait* peut indiquer aussi une action irréelle (envisagée dans le présent ou dans le passé) :
- « Créon : Si j'étais une bonne brute ordinaire de tyran, il y aurait déjà longtemps qu'on t'aurait arraché la langue, tiré les membres aux tenailles, ou jetés dans un trou. Mais tu vois dans mes yeux quelque chose qui hésite, tu vois

que je te laisse parler au lieu d'appeler mes soldats ». (Jean Anouilh, Antigone, p.75, Editions La Table Ronde, Paris, 1946).

**5-** L'*imparfait* est employé également en remplacement du *présent* en vertu de la règle de concordance des temps :

En effet, dans une phrase complétive au style indirect, lorsque le verbe de la proposition est au passé (*imparfait*, *plusque-parfait*, *passé composé*) et que celui de la proposition complétive est à l'origine (style direct) au *présent*, ce dernier verbe se transforme en *imparfait*, considéré également comme étant un « présent dans le passé » et ce en vertu de la règle de concordance des temps, comme le montre cet extrait de texte :

• « Mais maintenant, vous vous méfiez, vous chuchotez. Tu m'as dit, l'autre jour, que je devenais dur d'oreille. Mais non : j'entends le grondement du train sur le viaduc. Non, non, je ne suis pas sourd. C'est vous qui baissez la voix et qui ne voulez pas que je surprenne vos paroles ». (François Mauriac, le Nœud de vipères, Editions Bernard Grasset, Paris, 1933).

De fait, l'énoncé au style indirect : « Tu m'as dit, l'autre jour, que je devenais dur d'oreille » était à l'origine, au style direct, le suivant : « Tu m'as dit, l'autre jour : « tu *deviens* dur d'oreille ». Mais, selon la règle de concordance des temps, le passage du style direct au style indirect implique la transformation du *présent* en *imparfait*.

## b- L'imparfait fait dans le récit.

**1-** En relation avec le *passé simple* et/ou le *plus-que-parfait*, l'*imparfait* fait fonction de temps narratif rejoignant ainsi le système temporel du *récit*.

En voici un exemple, en l'occurrence, un texte narratif où l'auteure relate des évènements qui se sont déroulés dans le passé :

• « Elle me parlait, j'entendais le son de sa voix douce et pleine d'intelligence. Elle me montrait des dossiers,



m'expliquait de quoi il s'agissait, elle souriait. Je ne m'apercevais pas que je ne l'écoutais pas. Ensuite, elle n'invita à lire les documents qu'elle avait préparés sur mon bureau qui faisait face au sien. Elle s'assit et commença à travailler. Je feuilletai docilement les paperasses qu'elle m'avait données à méditer. Il s'agissait de règlements, d'énumérations. Deux mètres devant moi, le spectacle de son visage était captivant. (....) ». (Amélie Nothomb, Stupeurs et tremblements, Editions Albin Michel, Paris, 1999).

- **2-** Dans ce même ordre d'analyse, l'*imparfait* indique une action ou un état passés, saisis dans leur déroulement et sans limites définies dans la durée.
- « Très vite, j'ai vu qu'il aimerait tout ce qu'il entretenait. Sa curiosité était infatigable. Il questionnait le maçon sur la pierre. Ecoutait. Le jardinier lui enseignait la taille des rosiers (.....)». (Hubert Comte, « Le Poissonnier du Louvre » dans « l'Art et la manière... de le regarder », Editions Violets verts, Paris, 1996).

#### B- Le plus-que-parfait :

a- Le plus-que-parfait dans le discours

Il a un double statut<sup>16</sup>:

**1.** Comme le *futur antérieur* par rapport au *futur simple*, ou le *passé composé* par

rapport au *présent* (ou encore le *passé antérieur* par rapport au *passé simple*), le *plus-que-parfait* lui aussi indique dans sa forme composée l'aspect d'antériorité et d'accompli par rapport à l'*imparfait* :

 «Jusqu'à l'entrée à Pékin, Staline a cru à Tchang Kaî-chek, qui devait écraser ce parti épisodique, pas même stalinien, comme il l'avait écrasé à Changnai en 1927.
 Knronchtchev, lors de la séance secrète du XXe Congrès du Parti en 1956, affirmait que Staline avait été prêt à rompre avec les communistes chinois. Dans la Corée du Nord, il avait laissé les usines intactes ; dans les régions qu'allait occuper Mao, il les avait détruites... » (André Malraux par lui-même, Anti mémoires, p.171, Editions Gallimard, Paris, 1967) :

**2.** Cependant en tant que forme libre d'accompli, le *plus que parfait* s'oppose comme

l'*imparfait* au *passé composé* en tant que *présent* avec l'aspect accompli<sup>17</sup>. Quoi qu'il en soit, l'antériorité se manifeste aussi dans cette opposition :

• « Le meurtrier de Seif Ghobache, ministre d'Etat pour les affaires étrangères de l'Etat des Emirats arabes unis, a été pendu, a annoncé, le mercredi 16 novembre, l'Agence du Moyen - Orient, dans une dépêche datée d'Abou-Dhabi. Ghobache avait été tué le 25 octobre dernier, à l'aérodrome d'Abou-Dhabi dans un attentat dirigé en fait contre le ministre syrien des affaires étrangères, M. Adel Halim Khaddam. (Le quotidien *Le Monde*, Paris, 17/11/77).

A noter que l'antériorité temporelle du *plus-que-parfait* par rapport au *passé composé* peut être exprimée d'une manière explicite par des locutions telles que « il y a .... », « auparavant », « jadis », « quelques années (mois, semaines), plus tôt », locutions qui vont marquer l'antériorité dans le passé d'un évènement par rapport à un autre, comme le montre cet énoncé :

« .....Et toi ma pauvre Adèle, toujours aussi entêtée. Il y a quatre ans que je ne t'avais vue, tu n'as pas changé », répondait l'autre en haussant les épaules mais de sa voix la plus paisible ». (Henri Alain - Fournier, Le Grand Meaulnes, p.87-88, Editions Les classiques de poche, Paris, 2008).



Cette même forme d'antériorité et d'accompli du *plus-que-parfait* par rapport au *passé composé* peut être aussi exprimée d'une manière implicite et ce en rappelant un évènement passé antérieur à l'évènement introduit au *passé composé*; ce qui donne à cette antériorité du *plus-que-parfait* aussi bien une valeur causale (cause à effet) qu'une valeur d'opposition ou autre.

#### Valeur causale :

• « Le président Emmanuel Macron a condamné les propos de Donald Trump qui avait qualifié des nations africaines et Haïti de « pays de merde ». (Chaîne d'information C.News, 21/01/2018).

Cet énoncé signifie en effet :

« Le président français a condamné Donald Trump parce qu'il a qualifié des nations africaines et Haïti de « pays de merde ».

#### - Valeur d'opposition :

 « Jawad Bendaoud qui avait hébergé deux des jihadistes de l'attentat du 13 novembre (2015) a été relaxé par le Tribunal correctionnel de Paris. » (Chaîne d'information C.News, 15 Février 2018)

Cet énoncé indique que Jawad Bendaoud a été relaxé par le Tribunal correctionnel de Paris bien qu'(quoiqu') il ait logé deux des jihadistes de l'attentat du 13 novembre 2015.

De même, la forme d'antériorité et d'accompli du *plus-que-parfait* peut être également exprimée par rapport au temps présent comme le montre cet exemple :

• « Le stade de la licorne à Amiens rouvre ses portes ce vendredi soir quelques semaines après l'effondrement d'une barrière qui avait fait 29 blessés ». (La chaîne d'information BFM.TV., 17/11/2017).

### Le plus-que-parfait dans le récit.

- **1-** En relation avec l'*imparfait* et/ou le *passé simple*, le *plus-que-parfait* fait office de temps narratif et, partant de là, rejoint le cadre temporel du récit.
  - Voyons, à titre d'exemple, cet extrait du roman d'Albert Camus, « Le premier homme » où l'écrivain raconte un épisode de la vie d'une jeune mère (en l'occurrence, la sienne) rentrant chez elle, les cheveux coupés. La jeune femme voulait faire une « surprise » à sa famille et ne s'était pas rendue compte que cette mode était très mal perçue à l'époque.
  - « C'était une surprise pour la grand-mère, en effet, qui, la toissant et contemplant l'irrémédiable désastre, s'était bornée à lui dire, devant son fils, que maintenant elle avait l'air d'une putain. Puis elle était retournée dans sa cuisine. Catherine Cormery avait cessé de sourire, et toute la misère et la lassitude du monde s'étaient peintes sur son visage. Puis elle avait rencontré le regard fixe de son fils, avait essayé de sourire encore, mais ses lèvres tremblaient et elle s'était précipitée en pleurant dans sa chambre sur le lit qui restait le seul abri de son repos, de sa solitude et de ses chagrins. Jacques, interdit s'était approché d'elle. Elle avait enfoui son visage dans l'oreiller, les boucles courtes qui découvraient la nuque et le dos maigre, secoués de sanglots». (Albert Camus, Le premier homme, Editions Gallimard, Paris, 1994).
- **2-** De même, dans ce même registre, le *plus-que-parfait* indique une action déjà achevée par rapport à un moment du passé :
  - « Angleterre : tentative de vol d'un prototype Renault : La Renault Safrane, équipée d'un prototype de moteur, d'une valeur d'environ 4.65m M.F, a été retrouvée mercredi après-midi par la police après avoir été volée le matin même, près de Gillingham (sud de l'Angleterre), a-t-



on appris auprès de la police locale. La voiture avait été expédiée de France par camion pour des essais sur le circuit de Peterborough (nord). Les voleurs avaient profité de ce que le chauffeur s'était arrêté pour se désaltérer dans une station-service sur l'autoroute pour s'emparer du camion ». (Agence française de Presse, le Bien Public-Les Dépêches, 04-10-1995).

- **3-** Toujours, dans le même registre, le *plus-que-parfait* indique également une action irréelle envisagée dans le passé :
  - « Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ? ». (Jean de la Fontaine, « Le loup et l'agneau, Dixième Fable, Livre I, Editions Le livre de poche, Paris, 2002).
  - « Mais si je n'étais pas venu dans cette ville, si je n'avais pas fréquenté chez les un tel, tu ne n'aurais pas connu, tu ne n'aurais pas aimé? » (Jean-Paul Sartre, L'être et le néant, Editions Gallimard, Paris, 1976).

#### 3. Le conditionnel:

- a- Le conditionnel dans le discours.
- **1-** Le *conditionnel* est en réalité un temps, une sorte de futur hypothétique qui sert à marquer un fait douteux ou éventuel dont le locuteur prend un peu de distance pour des raisons multiples.
  - Prenons, à titre d'exemples, ces deux phrases ayant pratiquement la même signification :
- « s'il se dépêche, il arrivera (éventuellement) à l'heure ».
- « S'il se dépêchait, il arriverait à l'heure ».

Dans la première phrase, nous avons au niveau de la seconde proposition un *futur* (il arrivera) qui est hypothétique, incertain (*éventuellement*, *peut-être*).

Dans la deuxième phrase, nous avons, au niveau de la seconde proposition un *conditionnel* (il arriverait). Ce qui nous donne l'équation suivante : Futur + adverbe d'incertitude (éventuellement, peut-être) = conditionnel.

Ce qui prouve incontestablement que le *conditionnel* n'est, à la base, qu'une sorte de futur hypothétique. Cette relation entre les temps touche même leurs formes verbales dans la mesure où le radical du *conditionnel* n'est autre que celui du *futur*.

Quoiqu'il en soit et en dépit de leurs corrélations, les deux temps ont des différences et des subtilités spécifiques au niveau sémantique et temporel. Aussi, il serait utile et tout à fait logique d'analyser la nature et les critères de ces subtilités à la lumière des deux extraits de texte suivants.

Dans le premier texte, on constate que l'auteure emploie d'abord le *futur* avant de passer au *conditionnel présent* :

(En vacances chez son oncle et sa tante dans une réserve africaine, Aubrée a recueilli une petite gorille. Elle s'y est attachée et l'a baptisée Julie. Mais un jour...).

- « Imagine Julie quand la petite gorille sera adulte! dit sa tante. Elle pèsera de quatre-vingts à cent kilos. Peut-être plus. Elle voudra se comporter avec toi comme avec ceux de sa race. Et dans son affection, elle pourrait bien te casser une côte ou un bras! De plus, il serait tout à fait impossible de la garder ici en plantation. Elle n'y trouverait pas de quoi manger. Et causerait d'énormes dégâts, sans compter la frayeur qu'elle susciterait.
- Oui, je comprends, admit Aubrée à regret ». (Francine Gillet-Edam, Julie mon amie gorille, Editions Flammarion, Paris, 1999).

Dans la première partie du texte, la tante imagine d'une manière certaine - parce que c'est dans la logique de la croissance naturelle des êtres vivants - comment sera la gorille, plus tard, aussi bien physiquement que comportementalement.

Partant de cette certitude découlant de l'évolution naturelle des choses, la tante emploie le *futur simple* comme temps dont on attend logiquement la réalisation.



Mais dès qu'elle commence à imaginer les conséquences qui pourraient résulter du changement physique et comportemental de la gorille, une fois devenue adulte (deuxième partie du texte), la tante utilise le *conditionnel présent* parce qu'elle est dans l'incapacité de prévoir avec exactitude la nature et la dimension de ces conséquences, lesquelles restent, à l'évidence, du domaine de l'hypothétique, voire du probable, tout au plus du domaine du vraisemblable.

- **2-** Dans le même ordre d'analyse, voyons ce second texte où l'auteur inversement au texte précédent commence par employer le *conditionnel* avant de passer au *futur* :
- « Je donnerais avec ardeur cinq ans de ma vie! Oui, cinq ans, pour en avoir fini de cette odieuse adolescence. Cinq ans et je serai tout à fait un homme! J'aurai des droits que nul n'osera tourner en dérision. (...) cinq ans! Et je serai le maître du monde.

Cinq ans, et je regarderai le soleil en face ». (Georges Duhamel, le jardin des bêtes sauvages, in Pratique du Français, 9<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base, p.140, Editions Centre National Pédagogique, Tunis, 2008).

On constate qu'au début du texte, l'auteur emploie le *conditionnel* - comme un *futur* hypothétique - pour exprimer son souhait d'avoir cinq ans de plus et d'en avoir fini de cette odieuse adolescence.

Après, considérant son souhait comme acquis et se croyant devenu véritablement un homme, l'auteur emploie le *futur* en tant que temps effectif où ses propos et gestes font partie du domaine des faits quasiment établis et confirmés.

- **3-** En outre, le *conditionnel* s'emploie encore pour traduire une atténuation d'un énoncé :
- « Je voudrais vous parler de ce problème ».
- « J'aimerais bien que vous fassiez plus d'efforts ».

- **4-** Le *conditionnel* peut être employé pour exprimer l'indignation ou l'étonnement :
- « Quoi! Vous vous mettriez en colère pour si peu ».
  - **5-** De même, il est employé parfois pour exprimer une impression :
- « De loin, on dirait voir la mer ».
  - **6-** Construit en dépendance d'un verbe d'énonciation ou d'opinion (dire, affirmer, penser, etc.), le *conditionnel* peut être soit un *futur* dans le passé soit un vrai *conditionnel* modal. Prenons un exemple :
- « Il avait voulu que la maison où sa fiancée entrerait ressemblât à un palais de fête ». (Henri Alain Fournier, Le Grand Meaulnes, p.87, Editions Les Classiques de poche, Paris, 2008).

Cet énoncé peut être compris de deux façons :

- Il disait : « J'ai voulu que la maison où ma fiancée *entrera* ressemblât à un palais de fête ».
- Il disait : « J'ai voulu que la maison où ma fiancée entrerait ressemblât à un palais de fête ».

La même ambiguïté existe dans un énoncé comme :

• « Son père, le capitaine Mark Phillips, a catégoriquement refusé que la souveraine lui accorde un titre qui, a-t-il fait valoir, ne récompenserait que des services inexistants ». (Le quotidien *Le Progrès*, Lyon, 16/11/77).

Il convient dans ce cas de lever l'ambiguïté à l'aide d'adverbes ou de compléments qui contredisent ou neutralisent la modalité de non assumé.

« Le Rais a précisé qu'il refuserait catégoriquement de signer un traité de paix séparé... » (Le quotidien *Le Monde*, Paris, 15/11/77).

Dans cet énoncé, il ne peut s'agir que d'un *futur* dans le passé, vu la présence de l'adverbe « catégoriquement ».



**7-** Dans une phrase à deux membres, le *conditionnel* exprime un procès douteux ou irréel dont la réalisation est considérée comme la conséquence d'un procès supposé ou condition.

## 7.1 Un procès douteux :

- « Si j'ordonnais à un général de voler d'une fleur à l'autre à la façon d'un papillon, ou d'écrire une tragédie, ou de me changer en oiseau de mer, et si le général n'exécutait pas l'ordre reçu, qui, de lui ou de moi, serait dans son tort ?
  - Ce serait vous, dit fermement le petit prince.» (Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince, pp.39-40, Editions Gallimard, Paris, 2007).
- 7.2 **Un procès irréel** (marqué notamment par l'emploi du *conditionnel passé*).
- « Antigone : Si j'avais été une servante en train de faire sa vaisselle, quand j'ai entendu lire l'édit, j'aurais essuyé l'eau grasse de mes bras et je serais sortie avec mon tablier pour aller enterrer mon frère.
  - Créon : ce n'est pas vrai. Si tu avais été une servante, tu n'aurais pas douté que tu allais mourir et tu serais restée à pleurer ton frère chez toi... » ( Jean Anouilh, Antigone, p.72, Editions La Table Ronde, Paris, 1946).
  - **8-** Outre la forme verbale (*imparfait* ou *plus-que-parfait*), la condition aussi bien éventuelle qu'irréelle peut être exprimée par d'autres procédés :

#### 8.1 par un groupe nominal :

- « Avec un peu plus d'efforts, je réussirais ».
- « Avec un peu plus d'efforts, j'aurais réussi ».

#### 8.2 par un groupe pronominal :

- « Avec votre aide, je réussirais ».
- « Avec votre aide, j'aurais réussi ».

#### 8.3 par un participe en apposition :

• « Sachant cela, je réussirais ».

« Sachant cela, j'aurais réussi ».

### **8.4** par **un gérondif** :

- « En travaillant davantage, je réussirais ».
- « En travaillant davantage, j'aurais réussi ».
- 9- Le *conditionnel* est employé également en remplacement du *futur* en vertu de la règle de la concordance des temps :
  Dans une phrase complétive au style indirect, lorsque le verbe de la proposition principale est au passé (*imparfait*, *plus-que-parfait* ou *passé composé*) et que celui de la proposition complétive est, à l'origine (style direct) au *futur*, ce dernier verbe se transforme en *conditionnel* en vertu de la règle de concordance des temps, comme le montre cet exemple :
- « Donald Trump a indiqué que son vice-président, Mike Pince, se rendrait au Moyen-Orient dans les jours à venir » (Chaîne d'information française C. News, 06/12/2017).

Cette phrase devrait être à l'origine la suivante :

(Donald Trump a déclaré : « Mon vice-président se rendra au Proche-Orient dans les jours à venir »). Mais, selon la règle de concordance des temps, le passage du style direct au style indirect conduit à transformer le *futur simple* en *conditionnel présent*.

#### b- Le conditionnel dans le récit

- 1- Le *conditionnel* (présent ou passé) s'emploie également pour relater des évènements dont le locuteur n'est pas tellement certain de leur exactitude. Il s'agit là d'une sorte de récit éventuel. Exemple :
- « <u>Flash d'information</u>: Nous venons d'apprendre la disparition de Laure Réal. Elle aurait quitté précipitamment son domicile le week-end dernier. Elle se serait rendue directement à l'aéroport de Roissy où elle aurait pris un avion pour Montréal. Elle



voyagerait sous une fausse identité. Pourquoi cette fuite ? D'après l'entourage de la jeune femme, celle-ci vivrait une période très difficile. Elle aurait appris dernièrement le retour à Paris de sa rivale, Anne Oret et n'aurait pas supporté cette menace pour sa carrière ». (Anne Akyüz, Joëlle Bonenfant, Jean Lacroix, Exercices de grammaire en contexte, niveau avancé, p.80, Editions Hachette, Paris, 2001).

On constate que le journaliste, tout un utilisant le *conditionnel*, emploie également des locutions telles que « d'après l'entourage » (texte précédent) ou « selon diverses rumeurs » (énoncé suivant), lui permettant d'imputer l'origine des informations diffusées à d'autres sources et ce dans le but de se prémunir, le cas échéant, contre toute accusation de propagation de fausses nouvelles au cas où les informations qu'il rapporte dans son récit se révéleraient inexactes ou infondées :

 « Selon diverses rumeurs, que les services officiels n'ont pas confirmées, des coups de feu auraient été tirés des rangs des manifestants. « (Le quotidien *Le Monde*, Paris, 15/10/77) »

## 2- Le *conditionnel* est employé aussi pour exprimer l'imaginaire.

• « Antigone : Oh! je l'aurais serré si fort qu'il n'aurait jamais eu peur, je te le jure.

Ni du soir qui vient, ni de l'angoisse du plein soleil immobile, ni des ombres... Notre petit garçon, Hémon! Il aurait eu une maman toute petite et mal peignée - mais plus sûre que toutes les vraies mères du monde avec leurs vraies poitrines et leurs grands tabliers -. Tu le crois, n'est-ce pas toi? » (Jean Anouilh, Antigone, p.42, Editions La Table Ronde, Paris, 1946).

#### **Conclusion**

Si la langue est « un produit social », le discours reste un acte propre à l'individu au cours de son utilisation de celle-ci. C'est que le discours constitue la mise en action de la langue par le locuteur en vue de communiquer sa pensée personnelle.

Toutefois, bien qu'il soit imprégné par les automatismes et les aptitudes verbales de la langue, le locuteur reste maître de son propos et ce en le construisant, en l'agençant et en l'adaptant à son interlocuteur.

Cette adaptation du propos de l'énoncé est caractérisée par la finalité à laquelle le

locuteur entend arriver. Car, dans tout énoncé, celui-ci a une finalité bien précise. Il cherche soit à raconter ou à se raconter (c'est alors le plan du *récit*), soit à dénoter une situation ou un élément d'information à l'interlocuteur ou encore à l'influer ou à agir sur lui (c'est alors le plan du *discours*).

Et c'est bien à travers le choix de la finalité que le locuteur essaie de construire son énoncé en lui donnant un certain ordre logique susceptible de favoriser sa cohésion et son « décodage » comme il l'entend. Autrement dit, le locuteur choisit, dans le matériel fourni par la langue, les techniques morphosyntaxiques, les aptitudes verbales ainsi que les formes temporelles qui traduisent le mieux la finalité qu'il entend donner à son discours.

On constate, à cet égard, que les formes temporelles en français ne sont pas employés uniquement pour situer chronologiquement tel ou tel évènement sur l'axe linéaire du temps mais qu'elles sont utilisées surtout comme un moyen par lequel le locuteur peut manifester clairement sa vision du monde et sa relation aux évènements qu'il rapporte selon ce qui est important ou non pour lui, ce qui lui permet, par ailleurs, de s'affirmer par rapport à l'évènement et non de le subir.

Cela explique d'ailleurs, en grande partie, la complexité du système temporel français et tout particulièrement pour



l'apprenant étranger. Cette complexité est dûe au fait que les temps verbaux en français ne s'emploient pas comme des temps appartenant à un système unique mais comme des temps faisant partie de deux systèmes distincts et complémentaires à savoir celui du *récit* et celui du *discours*.

Ces deux systèmes traduisent en réalité deux visions fort différentes du monde temporel. C'est que le plan du *récit* concerne des évènements survenus à un certain moment du passé et relatés tels quels d'une manière objective sans aucune intervention du locuteur de quelque manière que ce soit, contrairement au plan du *discours* où le locuteur prend acte et s'engage dans son énoncé en situant les faits et les évènements par rapport à sa propre actualité et en fonction de sa propre vision du monde qui l'entoure.

Il serait judicieux, à cet égard, de consacrer ultérieurement une étude séparée et plus approfondie aux caractéristiques et aux situations d'emploi des formes temporelles selon qu'elles sont inscrites dans le registre du *récit* ou dans celui du *discours*. Mais ceci est une autre question.

#### Notes et bibliographie

- (1) Emile Benvéniste, Problèmes de linguistique générale, Tome I, pp.237-250, Editions Gallimard, Paris, 1974.
- (2) Harald Weinrich, Le Temps, pp.4-37, Editions du Seuil, Paris, 1973.
- (3) Contrairement à Emile Benvéniste qui estime, en l'occurrence, que *l'imparfait* est un temps commun au *discours* et au *récit*, Harald Weinrich considère que ce dernier temps, étant situé en arrière-plan du *passé simple*, ne peut faire partie que du registre du *récit*.
- (4) Si Emile Benvéniste parle de temps du *discours* et de temps de l'*histoire*, Harald Weinrich parle parallèlement de temps du *commentaire* et de temps du *récit*.
- (5) Emile Benvéniste, Problèmes de linguistique générale, Tome I, p.242, Editions Gallimard, Paris, 1974.
- (6) Ibid, p.241.
- (7) En réalité, le *passé simple* n'est pas tout à fait réservé à la langue écrite. Il est aussi parlé même si cela se fait rare. D'ailleurs, il suffit

de regarder cette interview du journal « L'équipe du 25 août 77, où quelques joueurs du onze national français donnent leurs impressions après le match Suisse – France (0-4): Le bordelais Giresse et les nantais Tusseau et Sahnoun furent parmi ceux qui évoquèrent les difficultés de la première mi-temps. « C'est vrai qu'il a fallu s'accrocher, reconnaissait « Gigi » après nous avoir demandé des nouvelles de son ami Jeandupeux. Ils sont partis très vite et nous dûmes attendre un certain temps avant de pouvoir nous organiser. Mais après, une fois que Platini eut marqué, tout s'est enchainé merveilleusement. La balle circulait bien, les gars devant la recevaient dans de bonnes conditions. Oui, vraiment, c'est un match dont je me souviendrai ».

- (8) Emile Benveniste, Problèmes de linguistique générale, Tome I, p.243, Editions Gallimard, Paris, 1974.
- (9) Bernard Combettes, Pour une linguistique textuelle, p.114, Edité par CRDP, Nancy-Metz, 1975.
- (10) Harald Weinrich, Le temps, p.33, Edition du Seuil, Paris, 1973.
- On remarque ici qu'au début du paragraphe, le journaliste a employé le *présent* alors que l'*imparfait* nous semblait mieux aller avec le style indirect qu'il utilisait. Cette présence d'un temps du discours direct a pour effet de montrer que le journaliste se sent d'accord avec ce que dit l'avocat. C'est-à-dire que, lui aussi, il trouve que le prénom de Makhno a une résonance phonétique très harmonieuse et qu'il est infiniment moins difficile à porter que d'autres prénoms (Clafoutis, Télésphore, etc).
- (12) Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, Dictionnaire Encyclopédique des sciences du langage, p.399, Editions du Seuil, Paris, 1995.
- (13) Ibid.
- (14) Bernard Combettes, Pour une linguistique textuelle, pp.121-122, édité par CRDP, Nancy-Metz, 1975.
- (15) Holger Sten, Les temps verbe fini (indicatif) en français moderne, p.125, Edité par Ejnar Murksgaard, Copenhague, Danemark, 1964.
- (16) Emile Benvéniste, Problèmes de linguistique générale, p.248, Editions Gallimard, Paris, 1974.
- (17) Ibid 24